

# Événements indésirables associés aux soins : LES LEVIERS DE DEMAIN



Des progrès  
ont été faits  
sur la notion  
de RISQUE.



Prévention de  
l'événement redouté



Résistance à  
l'événement redouté



Récupération de  
l'événement redouté



Atténuation de  
l'événement redouté

RETOUR D'EXPÉRIENCE



La mise en place d'un programme d'inspection sur les Événements Indésirables Associés aux Soins (EIAS) au niveau national doit nous permettre d'aller beaucoup plus loin.

En développant une culture commune HAS-ARS-Établissements.

Notre mission régalienne d'inspection devra plus que jamais être une aide et définir des axes nouveaux de progrès et de changements, y compris en situation de crise.



**Les EIAS sont une « très vieille histoire »,  
puisque leur réglementation date du Décret n° 2010-1408  
du 12 novembre 2010...**

Le travail de la HAS pour les mettre en lumière a considérablement fait avancer le sujet mais le rapport de 26 novembre 2018 de la HAS constate que le sujet pourrait être mieux porté : 1870 déclarations ont été complétées sur le portail national de signalements, alors que dans les seuls établissements de santé, c'est entre 270 000 et 390 000 signalements qui auraient pu être enregistrés. Un chemin reste à parcourir sur le plan de l'effectivité.



C'est dans ce contexte que les ARS entre 2017 et 2019 tentent d'apporter leur vision, par le biais de l'inspection en proposant un programme destiné à soutenir les établissements de santé dans leur démarche qualité : « Pilotage et effectivité des EIAS »... des actions et des solutions se dessinent au travers d'un projet national. Une histoire sans fin... qui tente de fédérer.

